

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de la communication

douane.gouv.fr

ESPACE PRESSE  [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 8 octobre 2018

Les douaniers du Tunnel sous la Manche ont saisi 10 000 médicaments de contrefaçon

La Direction des douanes de Dunkerque a procédé jeudi dernier à la destruction par incinération de 10 000 médicaments de contrefaçon d'une valeur estimée à 90 000 euros.

Les faux médicaments avaient été découverts le 11 septembre dernier par les douaniers du Tunnel sous la Manche, alors qu'ils contrôlaient un ensemble routier immatriculé en Pologne conduit par un chauffeur de nationalité polonaise. Aux questions des douaniers, le chauffeur a répondu effectuer un transport de divers colis de fret express depuis la Grande-Bretagne à destination de la Pologne. Les agents des douanes ont décidé de briser le scellé commercial pour contrôler le chargement et constaté la présence effective de divers colis en vrac. C'est en ouvrant un carton que de nombreuses tablettes de 10 cachets de « sildamax 100 », en forme de losange de couleur bleue, semblant contrefaire des médicaments contre le dysfonctionnement érectile ont été découvertes.

Au total, 1 000 tablettes de 10 cachets, sans boîtes d'emballage, ni notices ont été extraites du chargement. Le laboratoire du titulaire de la marque ayant confirmé le caractère contrefaisant des cachets, ils ont été saisis et détruits à l'issue de la procédure douanière.

En 2017, plus de 3,1 millions de produits de santé ont été saisis par la douane française : des contrefaçons, des produits pharmaceutiques dépourvus d'autorisation de mise sur le marché (AMM), des médicaments classés comme stupéfiants ou psychotropes, et des produits dopants (anabolisants). Plus de 75 % des contrefaçons de médicament saisies par la douane sont interceptés dans des colis suite à des commandes sur Internet. Ces produits, fabriqués et distribués sans aucun contrôle médical ou des autorités sanitaires peuvent être particulièrement nocifs pour la santé.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les photos de la saisie : <https://www.flickr.com/gp/douaneFrance/9bjZ8t>

Crédit images : Douane française

Contact Presse :

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr

Direction des douanes de Dunkerque : 09.70.27.07.03 - 06 64 55 60 23